Compte-rendu de la 3ème « Journée du réseau Langue » du réseau Hospitalité
Marseille, la Cimade. Samedi 20 mai 2017

OUVERTURE

Pascale, qui, avec Hassan, est à l'origine de ces journées, fait le bilan des journées précédentes et rappelle les pistes de travail ouvertes lors de la 1ère journée : le volet formation de formateurs / le volet « dispatching » ou orientation des apprenants et des bénévoles entre les différentes structures en fonction des besoins et des places / le volet « plaidoyer ». La 2ème journée a plutôt été orientée vers la formation de formateurs (bénévoles ou non).

Information sur les prochaines dates qui peuvent nous concerner : la journée Hospitalité Sud-est, à Gap, le 3 juin, la journée mondiale des réfugiés, le mardi 20 juin.

I- PRESENTATION DE 2 STRUCTURES

1- Niels, pour Migrant 13 (= El Mamba), fait un bref historique de ce collectif militant et indépendant, qui a commencé à Marseille dans un local rue Horace Bertin dans le sillage d'un camp « No Border » à Vintimille, maintenant dans un nouveau lieu : 8, rue Barbaroux (Marseille, 1er). Collectif de lutte d'abord, non pas « pour » les migrants mais « avec » : gros effort pour créer les conditions d'une discussion à parité, d'où le rôle des traducteurs (pour traduire toutes les discussions), mais c'est très difficile à tenir. Ce collectif de lutte politique est aussi dans des actions humanitaires par nécessité. Niels présente 3 actions : Planète sans visa, QX1, Welcome map.

Les cours de français sont organisés par Planète sans visa, actuellement le lundi, mercredi, vendredi, à La Friche Belle de Mai, au-dessus des Grandes Tables. Aucune inscription préalable, aucun tri : tout le monde peut venir (il y a 30 à 40 personnes par jour). Ils organisent toutefois des actions qui ciblent particulièrement les femmes migrantes, avec des groupes non mixtes qui permettent une parole différente, notamment pour des questions qui touchent le corps. Une charte a été rédigée pour définir des principes, insistant en particulier sur l'objectif d'autonomie et de défense (juridique ou autre). Ils organisent un atelier de partage de pratiques, avec une réunion mensuelle le 2ème lundi du mois.

QX1, piloté par Federico et Marta, est un projet qui tire son nom du code maritime qui autorise à jeter l'ancre. C'est un site qui recueille des témoignages de migrants et mutualise les informations, avec les bons plans et les mauvais plans. Fait avec des migrants pour des migrants. Il faut aller voir : http://qx1.org/

Welcome Map, est aussi un site mais surtout une application pour téléphone mobile : recense un très grand nombre d'infos utiles aux migrants à partir d'une carte interactive de Marseille. Précieux ! Tous les aspects de la vie quotidienne sont abordés : où se doucher, ou trouver du wifi etc. http://welcomemapmarseill.wixsite.com/maps

2- Francesca pour Mot à mot. Francesca est membre du conseil d'administration de l'association. Elle présente la structure, qui est une structure subventionnée, avec 3 salariés. Les cours sont gratuits et sans condition (accueil inconditionnel). Ils ont 4 groupes d'ASL (Atelier sociolinguistiques), qu'ils ont choisi de séparer en 2 groupes de besoin : oral et français du quotidien / écrit. Ils proposent aussi des

cours à objectifs spécifiques : code de la route, parents d'enfants scolarisés – avec le collège Versailles -, passerelle Pro (cours concentrés sur quelques mois, orientés vers l'accès à des formations professionnelles de service à la personne principalement. L'objectif est d'avoir les mots-clés pour avoir accès à une formation qualifiante), passerelle Imaginaire. Permanences : lundi et jeudi après-midi, 36, rue Bernard, Le Lokal 36 (Marseille 3ème). Accès aux services d'un écrivain public (mardi, 9-11h). Mot à mot propose aussi des prestations (journées de formation, qui nécessitent un financement). Partenariat avec le CRI et des Centres sociaux. Ils ont aussi des partenariats avec des associations culturelles comme le cinéma le Gyptis etc.

II- PRESENTATION DU MANIFESTE « DROIT A LA LANGUE POUR TOUS » (ANNE-JOËLLE)

1- Contextualisation

Avant de présenter le manifeste pour discussion, Anne-Joëlle fait une introduction très claire sur l'évolution des lois concernant les migrants (droit des étrangers et droits des demandeurs d'Asile) et sur l'évolution des dispositions de formations : Powerpoint ci-joint. Anne-Joëlle est formatrice professionnelle indépendante, et son métier nécessite une veille concernant ces questions, une « culture générale » concernant le droit des étrangers. Pour aujourd'hui, elle a demandé des précisions à des spécialistes de la Cimade.

La présentation du Powerpoint amène différente précisions et réactions, soulignant souvent l'écart entre la théorie et la pratique du terrain. Le point est fait sur les nouveautés de 2015 concernant le droit d'asile et de 2016 concernant le droit des étrangers. On attire l'attention sur le problème des délais pour faire un recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Le droit au logement est loin d'être effectif faute de place en CADA (et les CADA proposés sont parfois très éloignés). Anne-Joëlle attire l'attention sur la procédure accélérée, qui peut entraîner une perte du droit au logement et de l'allocation de demandeur d'asile (ADA, de 9 € par jour), notamment lorsqu'il y a eu 120 jours de présence illégale sur le territoire. On évoque aussi le caractère fictif du droit au travail (normalement après un an) mais pas de droit au travail en cas de demande d'asile en cours, ce qui ferme l'accès à l'insertion professionnelle. Niels évoque l'insuffisance criante de l'accueil des mineurs, attire l'attention sur la gravité de la situation.

La question de l'offre de formation en langue ne concerne pas les demandeurs d'asile mais est étroitement liée au droit des étrangers : l'obtention du titre de séjour est maintenant conditionné par le niveau en langue ! (voir les détails dans le Powerpoint). Cela a un impact sur l'offre de formation linguistique : les organismes de formation doivent se positionner pour obtenir des marchés publics ou pour avoir des subventions (d'où le manifeste « droit à la langue pour tous »).
- Il y a une réduction des nombres d'heures de formation par personne dans le marché linguistique de l'OFII.
- Ce marché ne concerne que les « primo-arrivants », c'est-à-dire qui répondent à certaines conditions (présence légale depuis moins de 5 ans, signataire Contrait d'Intégration Républicaine de l'OFII, hors UE).
En dehors de ce qui relève de l'Education Nationale (CASNAV + Ouvrir l'école aux parents), les gens qui ne rentrent pas dans cette définition ne peuvent que se retourner vers les associations qui œuvrent en marge.

En PACA : diminution des subventions pour la formation professionnelle continue non qualifiante. Les subventions de Tétraccord et du CIERES pour les demandeurs d'asile ne sont pas renouvelées. Le dispositif ETAPS se termine en juillet.

2- Présentation et discussion autour du manifeste « Droit à la langue pour tous » (texte ci-joint)

Pour les organismes, le cahier des charges lié aux subventions (BOP 104) est une contrainte qui pose des cas de conscience (réservé aux primo-arrivants). On remarque que la place du travail bénévole n'est pas mentionnée dans le manifeste. Un projet de cours-manifestations devant la préfecture est envisagé pour protester contre le manque de moyen et de volonté politique. Des points du manifeste peuvent prêter à discussion. L'obligation de formation en français n'est-elle pas une façon de donner la liberté à tous de pouvoir apprendre ? (est évoqué le cas des femmes cantonnées à la maison). Mais comment justifier que l'apprentissage de la langue conditionne l'obtention de papiers ?

Après-midi : de la théorie à la pratique :
réflexions sur les pratiques dans les cours et ateliers d'apprentissage de la langue

III- REFLEXION THEORIQUE INTRODUCTIVE : « LANGUE ET HOSPITALITE » (JEAN-BAPTISTE)

→ Texte de l'intervention ci-joint.

IV- 4 ATELIERS EN 2 SESSIONS

1- Ethnocentrisme ? (table ronde avec Jean-Baptiste)
2- Corps écrit / corps et cris (formation proposée par Jean-Louis)
3- Une séquence sur la presse (formation proposée par Jalila)
4- Utiliser le livret « Apprendre le Français pour demander l'Asile » (lecture critique avec Pascale)

CONCLUSION

Bilan des ateliers et perspectives pour l'année prochaine : renouveler cette expérience réussie d'organiser 3 journées du réseau Langue. Réunion avant l'été avec ceux qui sont partants pour définir un thème. On garde l'idée de maintenir vivant un réseau par l'échange d'informations et de réflexions (présentation de structures et d'actions militantes / ateliers participatifs / apports théoriques en plénière).

Les organisateurs de cette journée étaient : Anne-Joëlle, Jalila, Jean-Louis, Hasna, Pascale, Hassan, Jean-Baptiste

Pièces attachées : Manifeste « Droit à la langue pour tous », le formulaire de signature, le PowerPoint « Droit des étrangers et offres de formation » (Anne-Joëlle Berthier), Réflexions sur « Langue et hospitalité » (Jean-Baptiste Cayla), le livret "Apprendre le français pour demander l'asile" et son analyse, la liste des participants.